https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1275

L'Assemblée nationale va-t-elle adopter le pass vaccinal déjà rejeté par le Sénat ?

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : lundi 3 janvier 2022

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

On semble l'avoir oublié, le 13 octobre 2021 le Sénat a rejeté, par 262 voix contre et 64 voix pour, une proposition de loi du groupe socialiste qui souhaitait instaurer une vaccination obligatoire pour tous contre le covid-19.



Intervention de la Sénatrice Laurence Muller-Bronn

Les débats ont parfois été tendus : la sénatrice (LR) de Haute-Savoie Sylviane Noël a fait valoir que "rendre obligatoire l'administration de vaccins génétiques dont la phase expérimentale est toujours en cours est ainsi politiquement imprudent et moralement condamnable. C'est même impossible juridiquement dans l'état actuel de la réglementation pour des raisons parfaitement fondées liées à la préservation de la santé publique et au libre consentement de chacun." Ces propos ont déclenché la colère du secrétaire d'État Adrien Taquet, du sénateur Bernard Jomier, mais également de ses collègues LR Alain Milon ou René-Paul Savary, outrés.

Dans une intervention très remarquée, Laurence Muller-Bronn, sénatrice du Bas-Rhin (apparentée LR), a expliqué à la tribune pourquoi elle voterait CONTRE cette proposition de loi .

Elle a déploré que "ceux qui osent douter, réfléchir, faire un autre choix [que celui de la vaccination obligatoire généralisée] seraient d'obscurs complotistes."

Soulignant qu'on trouve parmi eux des institutions très sérieuses : Académie de médecine contre une troisième dose généralisée, Alain Fischer (le Monsieur Vaccin du gouvernement) contre la vaccination obligatoire, "le contexte ne le justifiant pas", ou encore le Conseil de l'Europe.

Rappelant les décisions des pays nordiques sur l'administration du vaccin Moderna, l'inscription du principe de précaution dans la Constitution, le caractère conditionnel de l'autorisation de mise sur le marché des vaccins.

Evoquant les nombreux éléments alertant sur l'insuffisance des preuves de l'efficacité et de l'innocuité du vaccin, l'effet sur la transmission de la maladie, les effets sur les jeunes, les femmes enceintes, ainsi que sur "les dégâts psychiques des injonctions sanitaires".

Il n'y a "pas de consensus scientifique sur la vaccination de masse", poursuit-elle. Réhabiliter l'immunité naturelle, rendre aux médecins le droit de soigner, restaurer les lits d'hôpitaux... sont quelques-unes des préconisations qu'elle recommande. "Quelle légitimité aurions-nous pour instaurer de manière autoritaire une vaccination obligatoire et une

Copyright © www.acdn.net

troisième dose", alors que des spécialistes "doutent" ? "Nous avons besoin d'un débat contradictoire", conclut-elle, "le nourrir d'une information loyale, transparente et indépendante".

"Nous ne sommes pas la chambre d'enregistrement du Conseil scientifique", lâche-t-elle. "Il est de notre devoir, en tant qu'élus de la République, représentant les Français, tous les Français, de restaurer le droit commun et les libertés publiques, car il y va de leur confiance." Faire un bilan rationnel, en "sortant de la doctrine tout-vaccinal", "plutôt que de gouverner par la peur et le contrôle".

(Source : EHS)

***

A présent que la proposition de loi des sénateurs socialistes est devenue un projet de loi gouvernemental, on peut espérer que le Sénat ne se déjugera pas, les motifs scientifiques et politiques de récuser ce projet liberticide et anticonstitutionnel demeurant inchangés et ayant suscité une pétition qui a recueilli en quelques jours plus d'un million de signatures de citoyens, vaccinés et non-vaccinés tous confondus.

NON au PASS VACCINAL

Reste à savoir si les députés de La République En Marche qui peuplent les bancs de l'Assemblée nationale vont continuer à marcher là où leur Chef tout-puissant leur a ordonné de se rendre, et vont porter un coup fatal à la République. En juin 2022, il n'est pas dit que M. Macron accepte de reconduire tous les sortants sur ses listes. Il est en revanche certain que, vaccinés ou pas, les électeurs se souviendront du vote de chaque député(e), quelle que fût son étiquette.

Jean-Marie Matagne
Candidat à la présidence de la République
www.tousalelysee.net

contact@acdn.net